

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
COMMISSION DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

en application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Spécialité NEUROLOGIE
(classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	AGBOTSOU	Komi Igneza
2	BOKENDE AMISI	Louis Junior
3	LOUNGOU MOUDIBA	Acile
4	MBENGA	Joseph
5	NGOUNGOURE HALIMA	Fidelie
6	NYASSINDE	Japhari
7	SISSOKO	Mahamadou

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le lundi 22 mars 2021

Clara de Bort
Directrice Générale de l'ARS de Guyane
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

